

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE REUNION COMMISSION DES TRAVAUX - VOIRIE – AMENAGEMENT - ESPACES VERTS Vendredi 10 novembre 2023</p>

Présents : M. PRASSEL Gilles - M. MASSUCCI Guillaume - M. CIRE Robert - M. BLASI-TOCCACCELI Gilles – M. FELICI René et Mme. FATTORELLI Viviane.

Excusés : M. MARCHESIN Laurent.

POINT N°1 :

Présentation de l'étude CEREMA sur l'état du patrimoine communal.

Projet à mettre en place en priorité.

Avis de la commission :

La commission des travaux décide d'allouer une enveloppe de 100 000 € en 2024 pour la mise en conformité électrique de l'ensemble du patrimoine.

POINT N°2 :

Proposition d'externalisation des espaces verts sur le ban communal.

Présentation du coût prévisionnel.

Avis de la commission :

La commission des travaux émet un avis défavorable sur l'externalisation des espaces verts.

POINT N°3 :

Présentation du coût d'entretien des pompes de relevage dans la rue Frédéric Chopin, au niveau du lotissement « Le Moulin ».

Réflexion émise sur la possibilité de réaliser des travaux d'étanchéité du réseau.

Avis de la commission :

La commission des travaux décide de mettre les travaux d'étanchéité du réseau de la rue Frédéric Chopin en priorité.

POINT N°4 :

Rue de la Libération, les habitants ont effectué une pétition concernant la sécurité de la rue.

Avis de la commission :

La commission a pris note des doléances des habitants.

Elle demande à ce qu'une campagne de contrôle régulière soit organisée par la Police Municipale.

POINT N°5 :

Problème d'infiltration à l'école maternelle La Dell au niveau de la cour de l'école élémentaire suite aux travaux du projet Bulle Nature.

Avis de la commission :

La commission a pris note de l'information.

POINT N°6 :

Contrat de chauffage et réflexion thermique sur les bâtiments communaux.

Avis de la commission :

M. BLASI-TOCCACCELI Gilles rappelle l'obligation du décret tertiaire sur les bâtiments publics de plus de 1000 m².

M. MASSUCCI Guillaume demande à la commission de cibler trois bâtiments pour la réalisation d'une étude thermique.

La commission décide de retenir les bâtiments suivants : La Mairie, L'école élémentaire Marie Curie, l'école élémentaire Jean Jacques Rousseau - Bâtiment B.

POINT N°7 :

Recensement et réflexion sur les bâtiments communaux.

Avis de la commission.

Mme La Maire demande de passer ce point au bureau municipal.

Elle affirme que ce n'est pas le rôle de la commission des travaux de traiter ce point.

DIVERS :

M. PRASSEL Gilles présente les projets suivants :

- Rue du tas de sable
- Stade DA RUI
- Avancé des travaux de l'école Jean Jacques Rousseau
- Fin des travaux de la place Roland Marchesin
- Caserne des pompiers - Projet Atelier
- Allée Schaefer
- Coulée verte

M. FELICI René souhaite discuter du réservoir d'eau situé dans la forêt, au niveau de la rue du Mandelot.

Il rappelle qu'une conduite d'eau provenant du réservoir arrive dans une habitation (au 13 rue de la Forêt) et qu'en cas de fuite, il ne sera pas possible de l'arrêter en amont.

Il souhaiterait qu'une étude soit réalisée pour connaître les dimensions de ce réservoir et connaître ses caractéristiques techniques.